

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 11 Octobre 2023** à 18h00 Salle des Fêtes, rue de la Poste à Pecquencourt que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la Communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

Nombre total de délégués : 45

Présents : (titulaires et suppléants) 33

Absents : 6

Procuration : 6

Etaient présents (délégués titulaires) : 31

Pour la CCCO : François CRESTA - Salvatore DE CESARE - Marc DELECLUSE - Lionel FONTAINE - Rodrigue LEBLAN - Éric MOREAU - Alain PAKOSZ - Pascal PRUVOST - Julien QUENNESSON - Jean-Michel SIECZAREK - Alain SROGA - Jessica TANCA.

Pour DOUAISIS AGGLO : Karim BACHIRI - Christophe CHARLES - Yaël CZUPRYNA - Romain DAPVRIL - Christophe DUMONT - Alain DUPONT - Damien FRENOY - Arnaud GLABIEN - Delphine GUINEZ - Jean-Luc HALLE - Claude HEGO - Jacques LECLERCQ - Jean-Christophe LECLERCQ - Jean-Michel LEROY - Jamila MEKKI - Claudine PARNETZKI - Arnaud PIESSET - Robert STRZELECKI - Jean Michel SZATNY.

Etaient présents (délégués suppléants) : 2

Pour la CCCO : Alain ROLLOS suppléant de Alain BRUNEEL.

Pour DOUAISIS AGGLO : Sandrine PONTHEUX suppléante de Thierry FAIDHERBE.

Etaient présents par procuration : 6

Pour la CCCO : Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Lionel FONTAINE - Donato MIRAGLIA donne pouvoir à Jessica TANCA.

Pour DOUAISIS AGGLO : Maryline LUCAS donne pouvoir à Julien QUENNESSON - Christophe BLERVACQUE donne pouvoir à Robert STRZELECKI - Jean-Claude DESMENEZ donne pouvoir à Christophe DUMONT - Rudy DILLIES donne pouvoir à Jean-Luc HALLE.

Etaient absents et excusés : 6

Pour DOUAISIS AGGLO : Reine Elise CARLIER - Muriel DOUDOK - Lisiane DUBUS - Florence GEORGES - Philippe ROSZYK - Franck VALEMBOS.

OBJET : REVALORISATION DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR SUR LES TITRES RESTAURANTS

Monsieur le Président indique que par délibération n°22_12_1_6 en date du 14 décembre 2022, le comité syndical décidait de l'augmentation de la valeur faciale du titre restaurant de 9,50€ à 10€ tout en maintenant la répartition de la participation financière à 50%/50% entre le SMTD et les agents.

A cette occasion, les élus du comité avaient débattu de l'opportunité de revaloriser la part de l'employeur à 60% de la valeur faciale du titre-restaurant. Il avait alors été décidé de reporter l'étude d'une telle possibilité à l'année 2023.

Selon l'INSEE, l'inflation demeure à un niveau élevé en 2023 notamment en ce qui concerne les prix de l'alimentation qui augmentent sur un an de +12,7% en juillet 2023 après +13,7% en juin avec des disparités importantes en fonction des produits (+13% pour le pain et les céréales, + 17,9% pour le lait, le fromage et les œufs, + 10,5% pour les fruits frais).

Compte tenu de ce niveau élevé de l'inflation sur les produits de l'alimentation, il est proposé d'augmenter le taux de prise en charge par le SMTD de la valeur du titre restaurant à 60%, l'agent prenant à sa charge 40%.

En année pleine, cette modification engendrerait une dépense annuelle supplémentaire estimée à 4 165€ pour le budget du SMTD et représenterait un gain de pouvoir d'achat d'environ 163€ à 214€ par agent.

Enfin, avec une valeur faciale à 10€, la participation du SMTD à 60 % (6€) demeure exonérée des cotisations de sécurité sociale.

Avis favorable du Bureau Syndical lors de sa séance en date du 27 Septembre 2023.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir APPROUVER la proposition d'augmenter à compter du 1^{er} novembre 2023 la participation du SMTD à l'achat de titres-restaurant à hauteur de 60%.

Monsieur le Président met au vote.

Le Comité après avoir délibéré

Nombre d'inscrits : 45

Nombre de votants : 39

Suffrage exprimé : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVE la proposition d'augmenter à compter du 1^{er} novembre 2023 la participation du SMTD à l'achat de titres-restaurant à hauteur de 60%.

Fait et délibéré en séance

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Envoyé et reçu en préfecture le 23.10.2023

Publié sur le site le 23.10.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20231011-SMTD_23_10_1_5-DE

Claude HEGO

Yaël CZUPRYNA

Envoyé et reçu en préfecture le 23.10.2023

Publié sur le site le 23.10.2023

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20231011-SMTD_23_10_1_5-DE